



## Tarifs d'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de travaux

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public est fixé selon les tarifs suivants. Ce tarif est valable pour les véhicules tels que : les véhicules de chantier, les camions-grues, monte charges, et tout autres engins, bennes, échafaudages, matériel et matériaux de chantier.

Désignation	Mode de taxation	Tarifs
Pour les travaux de logements de SHOB < à 500m <sup>2</sup> ou bâtiment à usage industriel.		
Selon délibération du 12 décembre 2003		
De 1 à 60 jours	Par jour et par m <sup>2</sup>	0,30 €
De 61 à 150 jours		2,00 €
A partir de 151 jours		+20% €
Les jours s'entendent par jour calendaire		
Pour les travaux de construction ou réhabilitation de logement d'une SHOB > à 500m <sup>2</sup>		
Selon délibération n° 2006-65 du 28 août 2006		
De 1 à 180 jours	Par jour et par m <sup>2</sup>	0,30 €
De 181 à 300 jours		2,00 €
A partir de 301 jours		+20% €
Les jours s'entendent par jour calendaire		